

Le Petit Beaugeatin

BONNE
ANNÉE
2026

www.dessin-kawaii.fun

Le Maire et le Conseil Municipal sont heureux de vous présenter leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année et vous invitent à la cérémonie des voeux le mercredi 7 janvier à 19 heures

LE PETIT BEAUGEATIN - Janvier 2026

Site Internet : www.beaugeay.fr

MAIRIE

Tél : 05 46 83 30 46

Email : mairie.beaugeay@wanadoo

Permanence du Maire et des adjoints :

Le Mardi de 17 h 30 à 18 h 30 ou sur RV

Ouverture au public :

Lundi : 13 h 30 à 17 h 30

Mardi : 13 h 30 à 18 h 30

Mercredi : 9 h 00 à 12 h 00

13 h 30 à 17 h 30

Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h 00

www.beaugeay.fr



Commune de Beaugeay



PANNERUPOCKET
« Ma commune dans la poche »



Les ÉCOLES

BEAUGEAY - Tél : 05.46.83.24.96 (*CM1 - CM2*)

MOEZE - Tél : 05.46.84.95.28 (*PS - MS - GS - CP*)

St. FROULT - Tél : 05.46.84.96.72 (*CP - CE1 - CE2*)

Centre de Loisirs et Garderie - SEJI - Tél : 05.46.83.76.93

Restaurant Scolaire (Mairie de St. FROULT) - Tél : 05.46.84.92.44

DIVERS

Electricité : ENEDIS - Tél : 08 10 33 30 17 (*Dépannage*)

Téléphone : ORANGE - Tél : 39 01 (*Dépannage*)

Eau potable et Assainissement : RESE - Tél : 05 46 97 11 92

Ordures Ménagères : CARO - (*Communauté d'Agglomération Rochefort Océan*)

Parc des Fourriers - 17300 ROCHEFORT - Tél : N° vert 0 800 085 247

Déchetterie d'Echillais : Horaires d'ouverture

Eté - 1^{er} avril / 30 septembre : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

Hiver - 1^{er} octobre / 31 mars : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30.

D.T.A.S

3 rue des Broussailles - 17300 ROCHEFORT

Tél : 05 46 87 27 57

Assistante Sociale - Tél : 05 46 88 15 16

PAROISSE de SAINT-AGNANT

Maison paroissiale : 20 avenue Jean Moulin
17780 SOUBISE - Tél : 06 46 83 38 41

mail : paroisse.stagnant@gmail.com

Numéros d'URGENCE

SAMU : 15

-

POMPIERS : 18

-

GENDARMERIE : 17

EDITO DU MAIRE



SOMMAIRE

2

NUMÉROS ET ADRESSES
UTILES

3

LE MOT DU MAIRE

4

SÉANCES DU CONSEIL

12

REVUE DE PRESSE
INFO UTILES

15

INFORMATIONS UTILES

16

LA PAROLE AUX ENFANTS

21

VOS ASSOCIATIONS

25

ACTIVITÉS DIVERSES

27

ETAT CIVIL + INFO

28

AGENDA

LE PETIT BEAUGEATIN

Rédacteur en chef
Joël ROSSIGNOL

Équipe de rédaction
Anaïs COCHON
Julie MARCON
Wilfried GRIMAUT

Bonjour à toutes et à tous

2025 touche à sa fin, j'espère que cette année a été riche en contentement pour vous et vos proches.



Pour commencer, un bref aperçu des divers événements : l'inauguration de l'accueil périscolaire dans les nouveaux espaces début septembre, qui autorise l'accueil des enfants dès l'âge de 5 ans.

Nous sommes aussi ravis d'accueillir une nouvelle professeure pour la classe de CM1. Nous lui adressons nos vœux de bienvenue.

En matière d'animations, leur nombre reste toujours élevé. Je les énumère sans ordre particulier : les séances quotidiennes de gym ou de yoga, le tournoi de belote, la soirée des anguilles, la chasse aux œufs, la fête des voisins, l'escapade gourmande, l'activité trottinette, le comité fête l'été, la sardinade, l'éclade de moules, l'événement cagouille et l'arrivée du Père Noël accompagné d'un spectacle pour enfants. N'oublions pas non plus le trail qui a lieu ce week-end.

Un grand merci à tous ces bénévoles : le Comité des fêtes, Sports pour tous, Beaugeay vous, la commission municipale et l'APE qui a dû annuler sa brocante en raison du mauvais temps. De nombreuses municipalités nous envient pour toutes ces activités.

Je vais également aborder un sujet controversé : en 2024, j'ai mis en place la restriction de vitesse à 30 km/h, tout en maintenant la priorité à droite déjà existante. Mon objectif était d'améliorer la sécurité routière et d'apporter plus de protection aux enfants. Malheureusement, trop de conducteurs ignorent tout, malgré les dangers que cela implique. La gendarmerie effectue quelques vérifications, mais pas assez. Il nous faudra adopter des mesures plus strictes pour réduire ces vitesses excessives.

En dépit de ces dernières phrases peu encourageantes, je vous adresse tous mes voeux de bonheur et vous souhaite une excellente année 2026. Je vous rappelle la cérémonie des vœux qui se déroulera le mercredi 7 janvier à 19 heures. J'aurai l'honneur de vous recevoir.

J. Rossignol



SEANCES DU CONSEIL

Séance du mardi 30 septembre

1- DÉCISION MODIFICATIVE N° 0130092025 — EXERCICE2025

Objet : Comptabilisation des amortissements 2025 – RD 238 et RD 238-ETUDES

Article 1 – Dépenses d'amortissement

Chapitre	042	
Compte	6811-042	
Libellé	Dotation aux amortissements	
Montant (€)	+ 5 153	

Article 2 – Recettes liées à l'amortissement (compte de liaison)

Chapitre	040	
Compte	2804132-040	
Libellé	Amortissements des immobilisations	
Montant (€)	+ 5 153	

Article 3 – Équilibrage budgétaire

Réduction des crédits de dépenses et recettes pour équilibrer la DM :

Chapitre	021
Compte	021
Libellé	Virement de la section de fonctionnement
Montant (€)	- 5 153,00

Chapitre	023
Compte	023
Libellé	Virement de la section d'investissement
Montant (€)	5 153,00

Total de la DM : Opération neutre (équilibrée)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente décision modificative.

(Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0)

2 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 0230092025 — EXERCICE2025

Objet : Réajustement de crédits sur le compte 62876

Dans le cadre de la régularisation comptable relative aux flux croisés entre collectivités, il a été constaté que les mandats n°83 et 84 avaient été initialement imputés par erreur au compte 6558 "Autres contributions obligatoires", au lieu du compte 62876 "Remboursement de frais au GFP de rattachement". Afin de permettre la réimputation correcte de ces dépenses, il convient de procéder à un ajustement de crédits sur le compte 62876 via la présente Décision Modificative.

Cette régularisation n'entraîne pas de dépense supplémentaire, mais constitue un redéploiement comptable nécessaire au respect de la nomenclature budgétaire en vigueur.

Décision modificative – Section de fonctionnement :

Chapitre	011
Compte	62876
Libellé	Remboursement de frais au GFP
Dépenses	+ 2 576,50 €

Chapitre	011
Compte	6558
Libellé	Autres contributions obligatoires
Dépenses	- 2 576,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente décision modificative.

(Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0)

3 – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

• Zone de préemption de la commune

Décision de renonciation : Madame BOUCHET Huguette : Terrain de 00ha 10a 70ca avec construction à l'usage d'habitation, situé 18 rue de la Touche,

parcelles cadastrées Section ZC107 ET ZC108

• D'intenter au nom de la commune les actions en justice

SEANCES DU CONSEIL



La mairie a engagé une procédure en défense, par l'intermédiaire de Maître GROSSIN-BUGAT, en réponse à la poursuite en justice de la société TOTEM contre la commune de Beaugeay. Cette action fait suite à la décision de

Monsieur le Maire s'opposant à la déclaration préalable de travaux (DP0170362500023) portant sur la construction d'un pylône de téléphonie mobile sur un terrain cadastré ZB n°6, situé au lieudit Fief du Treuil, 17620 BEAUGEAY.

4 - QUESTIONS DIVERSES

- Compte-Rendu : Réunion des Commissions "Aide Sociale" et "Sports & Loisirs" du mardi 9 septembre 2025

La commission "Aide Sociale" s'est réunie conjointement avec la commission "Sports & Loisirs" le mardi 9 septembre 2025. L'objectif de cette réunion était de définir les modalités de l'action destinée aux aînés.

Il a été décidé de distribuer cette année un coffret de dégustation aux personnes âgées de 70 ans et plus, ainsi qu'à celles ayant atteint l'âge de 65 ans au cours de l'année 2024. La distribution est prévue pour le samedi 8 novembre 2025 aux domiciles des aînés à 10 heures.

Un courrier sera remis aux aînés pour les informer de la distribution et lors de cette distribution.

- Proposition de vélos-cargos à assistance électrique

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition concernant des vélos-cargos à assistance électrique, dans le cadre du dispositif de prime Certificat d'Économie d'Énergie.

Cette opération est entièrement gratuite, et Monsieur le Maire a donc fait réservé 3 vélos-cargos.

- Information sur l'abattage de peupliers

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 28 août 2025, où il a été évoqué l'abattage de peupliers situés sur la parcelle communal à proximité de la propriété de Mr et Mme VINOT, Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu un avis favorable de notre service instructeur.

L'entreprise RAMBEAU Elagage interviendra pour procéder à l'abattage de 27 peupliers le jeudi 23 octobre 2025. Cette opération a pour but de gérer les risques identifiés tout en préservant les frênes présents.

- Convention de mise en place d'instruments de mesure - Sondes piézométriques

Monsieur le Maire souhaite vous informer sur la convention

récemment établie concernant la mise en place d'instruments de mesure, notamment des sondes piézométriques, dans le cadre de l'étude sur l'alimentation estivale du marais de Brouage.

Contexte :

- Dépendance à la Charente : Actuellement, l'alimentation estivale du marais de Brouage repose fortement sur les apports de la Charente, qui présentent une qualité d'eau moyenne et une durabilité incertaine. Cela expose le marais à une vulnérabilité pour les approvisionnements futurs.
- Objectif de l'étude : Dans ce contexte, le SMCA (Syndicat Mixte de la Charente) a décidé de mieux comprendre les contributions des aquifères bordiers au marais.
- Détails de l'étude :
- Lancement : L'étude a débuté début 2024 et se concentrera sur l'analyse des nappes souterraines et leur impact sur l'alimentation du marais.
- Suivi des nappes : Des appareils de mesure de la hauteur d'eau (piézomètres) seront implantés pour suivre les variations de hauteur d'eau dans ces aquifères durant une période de trois ans.
- Modalités de la convention :
- Installation temporaire : La présente convention prévoit l'installation de sondes piézométriques suspendues sur des ouvrages appartenant au prêteur.

Type d'ouvrage : Puits

Commune : BEAUGEAY

Section cadastrale : B Numéro de parcelle : 835

Cette convention vise à garantir une meilleure connaissance des ressources en eau souterraine et à anticiper les besoins en approvisionnement du marais de Brouage.

Monsieur le Maire signera cette convention dans les prochains jours, afin de permettre le démarrage rapide de l'étude.

- Procédure concernant la Société TOTEM France

Le Conseil Municipal a souhaité revenir sur le point abordé concernant la procédure engagée à l'encontre de la société TOTEM FRANCE.



SEANCES DU CONSEIL

Suite à l'analyse approfondie des éléments de la procédure en référez déposée par la société TOTEM, le Conseil souhaiterait obtenir davantage d'explications sur la première solution proposée par Maître Grossin-Bugat concernant le retrait de la décision de refus de la déclaration préalable de travaux (DP0170362500023) pour le pylône de téléphonie mobile. Ils aimeraient comprendre plus en détail les implications de cette action, notamment en ce qui concerne les

conséquences juridiques et les délais associés, ainsi que la stratégie à adopter pour engager des discussions avec l'opérateur sur d'autres sites d'implantation. Le Conseil Municipal demande d'informer tous les administrés de la commune de la situation actuelle et de recueillir leurs avis sur l'implantation de cette antenne. Cela pourrait renforcer la position de la commune et montrer qu'elle agit en concert avec la population.

Séance du mercredi 29 octobre

1- REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIVOS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE05 du 23 mai 2020 portant la formation des commissions municipales et désignation de leurs membres ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE12 du 23 mai 2020 portant sur la désignation des délégués auprès des différentes structures intercommunales ;

Considérant la démission, en tant que Membre du SIVOS de Madame MARCON Julie, avec prise d'effet au 20 octobre 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de ce poste au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) ;

Après lecture par Monsieur le Maire de la délibération DE05 du 23 mai 2020 désignant 3 membres de la commune pour siéger au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De désigner, Monsieur GRIMAUT Wilfried en qualité de membre représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, en remplacement de Madame MARCON Julie démissionnaire.

(Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0)

2-DÉCISION MODIFICATIVE N°0229102025 — EXERCICE 2025

Objet : Modification des crédits budgétaires

Considérant la nécessité d'imputer les dépenses relevant des compétences transférées au SDEER au chapitre 65568, ainsi que de régulariser certaines écritures budgétaires en recettes et dépenses de fonctionnement,

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

1. Diminuer :

- Chapitre 20 – Dépenses d'investissement
 - Article 202 - 10 000 €
- Chapitre 021 – Recettes d'investissement

– Article 021 - 10 000 €

- Chapitre 023 – Dépenses de fonctionnement
 - Article 023 - 10 000 €

2. Augmenter :

- Chapitre 65 – Dépenses liées aux compétences du SDEER
 - Article 65568 + 10 000 €

Régularisation du budget de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante
 - Article 752 : + 4 200 €

SEANCES DU CONSEIL



- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations
 - Article 748374 : + 2 827 €

- **Dépenses de fonctionnement :**

- Chapitre 62 – Autres charges externes
 - Article 6227 : + 3 027 €
- Chapitre 62 – Autres charges externes
 - Article 6232 : + 1 000 €
- Chapitre 62 – Autres charges externes
 - Article 6288 : + 3 000 €

Ces ajustements permettront d'assurer la bonne gestion comptable et budgétaire de la commune, en conformité avec les transferts de compétences et la régularisation des crédits de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente décision modificative.

(Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0)

3 – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

- **Zone de préemption de la commune**

Décision de renonciation :

Monsieur et Madame FRANCESCHI David : Terrain de 2 a 95 ca avec construction à l'usage d'habitation, situé 7 rue du Moulin de la Traîne, Parcelle cadastrée Section ZD 460

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Appel à candidature - Saison Estivale 2026**

(CARO)

Comme chaque année, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) nous transmet un appel à candidature pour la saison estivale 2026.

Elle propose quatre manifestations : les Mercredis Jazz, les Rencontres Nomades, les Rendez-vous Electro et Cin'Étoiles.

Le conseil municipal fait le choix de retenir les manifestations suivantes Rendez-vous Electro et Cin'Étoiles.

- Procédure relative à la Société TOTEM France**

- Note de synthèse – Projet d'installation d'un pylône de téléphonie mobile (DP n°017 036 25 00023)

- 1. Contexte**

La Société TOTEM France a déposé une Déclaration Préalable (DP n°017 036 25 00023) en vue de l'installation d'un pylône de téléphonie mobile sur le territoire communal. Cette installation est considérée comme un équipement d'intérêt public au sens de la réglementation en vigueur.

La commune a, dans un premier temps, émis un avis défavorable à cette Déclaration Préalable, en raison des interrogations portant sur l'emplacement prévu du pylône et de son impact potentiel sur l'environnement local et le cadre de vie des habitants.

Ce différend a conduit à l'engagement de deux procédures

contentieuses :

- o Une procédure en référé, initiée par la Société TOTEM France, afin d'obtenir une décision rapide sur la légalité de la position communale ;
- o Une procédure au fond (requête en annulation), visant à faire annuler la décision de la commune.

- 2. Chronologie des démarches administratives**

- 10 octobre 2025

- o La commune a adressé au pétitionnaire (Société TOTEM France) :

- Une décision de retrait de l'opposition initialement formulée à la Déclaration Préalable n°017 036 25 00023 ;
 - Le certificat de décision de non-opposition tacite correspondant à ladite Déclaration Préalable.

- 11 octobre 2025

- o La commune a transmis au pétitionnaire une lettre de procédure contradictoire en vue de l'abrogation de la décision de non-opposition tacite, conformément au principe du contradictoire prévu par l'article L.122-1 du Code des relations entre le public et l'administration.

- 14 octobre 2025

- o Par ordonnance du juge des référés, il a été jugé qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur les conclusions de la requête.

- o La commune a été condamnée à verser à la Société TOTEM France et à la société Orange la somme de 1 000 € au titre des frais de procédure.



SEANCES DU CONSEIL

• 23 octobre 2025

o La commune a notifié à la Société TOTEM France l'abrogation de la non-opposition tacite à la Déclaration Préalable.

• 3. Fondement et justification de la décision d'abrogation

La décision d'abrogation a été envisagée sur proposition de Maître Grossin-Bugat, conseil de la commune, et en concertation avec le Service instructeur.

Cette mesure vise à :

- Sécuriser juridiquement la position de la commune, compte tenu des incertitudes entourant la décision initiale ;
- Permettre la réouverture du dialogue avec la Société TOTEM France, en vue d'une renégociation de l'implantation du pylône, compte tenu de la sensibilité du sujet auprès des administrés.

• 4. Consultation de la population

Afin de recueillir l'avavis des habitants sur le projet, une information municipale a été diffusée à l'ensemble des foyers du territoire.

- Taux de participation : 37 % des foyers.

Résultats :

- o 32 % des répondants se sont déclarés défavorables à l'implantation du pylône à l'emplacement initial ;
- o 5 % des répondants se sont déclarés favorables à l'installation.

Ces résultats traduisent une réserve notable de la population quant au choix du site initial.

• 5. Position de la commune

La commune doit impérativement engager une négociation avec la Société TOTEM France afin de trouver un autre emplacement pour le pylône, plus consensuel et compatible avec les exigences techniques de couverture réseau.

Dans ce cadre, la commune prévoit d'inviter les administrés à une réunion publique afin d'échanger avec eux et d'identifier un emplacement alternatif, plus adapté et mieux accepté par la population.

Cette démarche est donc incontournable pour préserver l'intérêt communal et le cadre de vie des administrés, tout en respectant les obligations de service public.

- Noël des enfants

Le dimanche 7 décembre se tiendra le traditionnel Noël des enfants.

Au programme : Décoration du sapin de Noël avec les

enfants sur la place de l'Aubertière, Arrivée du père Noël en calèche avec le concours de la Manade, spectacle offert par la commune, puis goûter également offert par la commune, avec distribution de chocolats offerte par le Comité des Fêtes pour les plus jeunes.

- Colis offerts aux aînés

Deux administrés ont exprimé leur mécontentement concernant les colis distribués aux aînés.

Le conseil municipal a pris note de leurs remarques et une réponse leur sera apportée dans les prochains jours.

- Contrôle des équipements - Aire de Jeux et Stade communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société de contrôle SOCOTEC a procédé, le 15 octobre 2025, à la vérification des buts installés sur le stade de football communal.

Dans son rapport, SOCOTEC signale la présence d'anomalies et de défauts nécessitant une intervention rapide afin de garantir la sécurité des usagers. L'organisme de contrôle recommande, en conséquence, d'interdire l'utilisation de ces équipements sportifs jusqu'à leur mise en conformité.

Compte tenu de ces éléments, et considérant que le stade de football n'est actuellement pas utilisé, Monsieur le Maire propose de procéder au retrait des buts du stade afin d'éliminer tout risque lié à leur utilisation et d'assurer la sécurité du site.

Par ailleurs, un contrôle du jeu combiné a été réalisé à la même date. Des anomalies similaires ont été constatées. À cet égard, Christophe a pris rendez-vous avec la société CAZO pour échanger sur l'état de cet équipement, déterminer les éléments pouvant être conservés et obtenir une proposition pour un nouveau jeu.

Le Conseil municipal décide :

- de retirer les buts existants sur le terrain et de prévoir leur remplacement,
- et, concernant le jeu combiné, de prendre rendez-vous avec deux sociétés pour prévoir le remplacement.

- Effacement des réseaux - 2ème Tranche

L'effacement des réseaux de la deuxième tranche, depuis l'entrée de la rue du Cloine jusqu'à son extrémité, est prévu avant la fin de l'année.

La fin des travaux est estimée pour le début de l'année prochaine.

SEANCES DU CONSEIL



Séance du mercredi 10 décembre

1- CRÉATION DE DEUX POSTES D'AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
Vu les dispositions relatives au recensement de la population mises en œuvre par l'INSEE ;
Vu l'organisation du recensement de la population 2026, qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026 ;
Considérant qu'il convient de créer des postes temporaires d'agents recenseurs pour assurer la collecte des données auprès de la population ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 - Créditation de deux postes d'agents recenseurs

Il est procédé au recrutement de **deux agents recenseurs**, employés pour la durée de la campagne de recensement 2026, du 15 janvier au 14 février 2026.

Article 2 - Indemnisation des agents recenseurs

Pour l'exécution de leur mission, les agents recenseurs percevront chacun une indemnité forfaitaire de 400 € bruts au titre de l'année 2026.

Article 3 - Autorisation

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

(Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

2- DÉCISION MODIFICATIVE – TRANSFERT DE CRÉDITS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT VERS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et les règles de la comptabilité publique,
Vu le budget primitif de l'année 2025,

Considérant :

- La nécessité de couvrir des charges supplémentaires de personnel liées à un arrêt de longue maladie ;
- L'existence d'un risque financier susceptible d'entraîner la condamnation de la commune au versement d'une compensation, impliquant, conformément aux règles comptables applicables, la constitution d'une provision pour litiges et contentieux, à comptabiliser au vu des risques survenus au cours de l'année.
- La disponibilité de crédits sur le chapitre 21 – Immobilisations corporelles, article 21318 – Autres bâtiments publics, qui peuvent être transférés vers la section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. Décide de diminuer la section d'investissement de l'exercice 2025 comme suit :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- Article 21318 – Autres bâtiments publics : - 14 400 €

2. Décide d'affecter ces crédits à la section de fonctionnement de l'exercice 2025 de la manière suivante :

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

- Article 64111 – Rémunération principale : + 8 500 €
- Article 64118 – Autres indemnités : + 800 €
- Article 6451 – Cotisations à l'URSSAF : + 2 450 €
- Article 6453 – Cotisations aux caisses de retraite : + 2 650 €

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions

- Article 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement : + 2 000 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

- Article 75888 – Autres : + 2 000 €

3. Décide d'inscrire au chapitre 023 – Virements à la section d'investissement :

- 14 400 €, afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

4. Décide d'inscrire au chapitre 021 – Virements de la section de fonctionnement :

- 14 400 €, afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du comptable public pour la mise en œuvre de cette décision modificative.

(Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)



SEANCES DU CONSEIL

3 - ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSÉE PAR LE CDG17 EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LE RISQUE SANTÉ

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code des assurances ;
Vue les codes de la mutualité et de la sécurité sociale ;
Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 ;
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ;
Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Charente-Maritime n°DEL-2025-07/n°04 du 8 juillet 2025 attribuant la convention de participation à MNT/RELYENS ;
Vu la convention de participation et son contrat collectif d'assurance signée entre le CDG17 et MNT/RELYENS ;

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 8 avril 2025, le conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation, à adhésion facultative, en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / RELYENS.

La convention de participation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée maximale de 6 ans (jusqu'au 31/12/2031), prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation en santé souscrite par le CDG17.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE

- D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/Relyens, pour le risque santé, à effet du 1er janvier 2026 ;
- D'accorder exclusivement une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à ladite convention de participation portant sur le risque santé ;
- De fixer le niveau de participation mensuelle brute, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit : 15 € par agent et par mois.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution ;
- D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires

(Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

4. MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE

La longueur de voirie communale impacte les montants de la dotation globale de fonctionnement. Chaque année, dans le cadre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, il est nécessaire de communiquer à la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et ses articles L2334-1 à L2334-23

Considérant :

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.
- L'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour.

- La nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 192 mètres linéaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve le linéaire de voirie communale à 12 270 mètres linéaires : Linéaire actuel : 11905 ml, Linéaire de voirie à ajouter : Lotissement « Les Hauts du Bourg » : 365 ml

- autorise le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la Préfecture en 2025 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement en 2026.

(Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

5 – QUESTIONS DIVERSES

Installation de deux poteaux avec grillage pour l'affichage des banderoles communales

Monsieur FRANCESCHI David propose au Conseil municipal l'installation, à l'entrée de la commune,

SEANCES DU CONSEIL



de deux poteaux munis d'un grillage, permettant d'y accrocher les banderoles annonçant les différentes manifestations communales.

Cette installation faciliterait la communication locale et offrirait un support sécurisé et pérenne pour l'affichage des évènements organisés par la commune.

Le Conseil municipal approuve la proposition.

Monsieur FRANCESCHI David est chargé de demander l'autorisation au propriétaire du terrain afin de pouvoir procéder à la mise en place de cette installation.

Installation d'une benne à verre sur le terre-plein situé à l'intersection rue des Ridollières / rue du Cloine

Suite à la demande d'un administré et en lien avec la création du nouveau lotissement « Les Hauts du Bourg », il a été proposé d'installer une benne à verre sur le terre-plein situé à l'intersection de la rue des Ridollières et de la rue du Cloine. Il est précisé que les services techniques municipaux devront réaliser une dalle de béton destinée à permettre la mise en place de cette benne par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO).

Les travaux de réalisation de cette dalle seront effectués après l'enfouissement des réseaux dans la rue du Cloine.

La CARO, par l'intermédiaire de son service Gestion des déchets, a émis un avis favorable au dépôt de cette benne à l'emplacement proposé.

Le Conseil municipal donne son accord.

Mesures à prendre concernant l'équipement de jeu combiné suite au contrôle SOCOTEC

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société de contrôle SOCOTEC a procédé, le 15 octobre 2025, à la vérification de l'équipement de jeu combiné situé sur le terrain communal.

Le rapport de contrôle fait apparaître plusieurs anomalies nécessitant une intervention afin de garantir la sécurité des enfants utilisant cet équipement.

Pour rappel, Monsieur le Maire indique que lors de la réunion du Conseil municipal du 29 octobre 2025, il avait été évoqué le rendez-vous pris par Christophe avec la société KAZO, afin d'examiner la situation de cet équipement et de déterminer les solutions envisageables.

Suite à ce rendez-vous, il a été convenu de conserver une partie de la structure actuelle, le temps d'installer un nouveau jeu, afin de permettre aux enfants de la commune de continuer à accéder aux équipements de loisirs.

Le Conseil municipal approuve cette décision.

Commission du personnel – Programmation et date de réunion. Il est proposé de prévoir une réunion de la commission du personnel.

Celle-ci se tiendra le mercredi 17 décembre à 18h30.

Commission finances – Programmation et date de réunion. Il est également proposé de planifier une réunion de la commission finances.

Cette réunion est fixée au samedi 17 janvier 2026 à 9h30.

Séance du mercredi 17 décembre

1 – DÉCISION MODIFICATIVE - TRANSFERT DE CRÉDITS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et les règles de la comptabilité publique,

Vu le budget primitif de l'année 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au règlement des factures d'avocat relatives aux affaires en cours (TOTEM et Bar-Épicerie), ce qui implique un ajustement des crédits budgétaires de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. Décide de diminuer la section d'investissement de l'exercice 2025 comme suit :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

• Article 21318 – Autres Bâtiments Publics : - 2 433,57 €

2. Décide d'augmenter la section de fonctionnement de

l'exercice 2025 de la manière suivante :

Chapitre 62 – Autres Services Extérieurs

• Article 6227 – Frais d'actes et de contentieux : + 4 433,57 €

Chapitre 65 – Autres Charges de Gestion Courante

• Article 65568 – Autres Contributions : - 2 000 €

3. Décide d'ajuster les écritures d'équilibre entre sections comme suit

Chapitre 023 – Virements de la section d'investissement : - 2 433,57 €

Chapitre 021 – Virements de la section d'investissement : - 2 433,57 €

4. Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du comptable public pour la mise en œuvre de cette décision modificative.

(Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)



La revue
de presse

REVUE DE PRESSE

INFORMATIONS UTILES

Quelle issue pour l'implantation de l'antenne Orange ?

BEAUGEAY. Un sous-traitant de l'opérateur a ciblé un terrain pour l'implantation d'une antenne de 36 mètres de haut. La commune a proposé d'autres terrains.

Ronan Le Goaster

Comme d'autres collectivités, la municipalité de Beaugeay est confrontée à la problématique de l'installation d'une antenne-relais téléphonique. Entre les besoins d'une meilleure réception et l'acceptabilité paysagère, le sujet n'est pas toujours évident. Mais souvent, à ce petit jeu, c'est l'opérateur ou en tout cas son sous-traitant, qui remporte l'éventuel bras de fer.

Projet d'un pylône de 36 mètres de haut

À Beaugeay, le sujet n'est pas nouveau. « Il y a quelque temps, nous avions été consultés pour l'installation d'une antenne, admet le maire, Joël Rossignol. Mais dans ces dosiers-là, ce n'est jamais trop simple, on parle avec des sous-traitants de sous-traitants. »

Toujours est-il que du jour au lendemain, ou presque, les élus ont vu arriver une déclaration préalable, sur la parcelle d'un agriculteur avec qui le sous-traitant Totem France avait trouvé un accord, pour un projet d'une antenne de 36 mètres de haut.

La commune avait alors émis un avis défavorable, « en raison des interrogations portant sur l'emplacement prévu du pylône et de son impact potentiel sur l'environnement local et le cadre de vie



Un sous-traitant d'Orange souhaite installer une antenne-relais à Beaugeay. © Photo d'archives R.L.G.

des habitants », décrit le dernier compte rendu du conseil municipal du 29 octobre.

Or, à la suite de cet avis défavorable, la société Totem France a attaqué en justice (au tribunal

administratif) la commune (sur le fond mais aussi en référence). Mais se voulant dans une démarche constructive, et parce que rien ne dit que la justice donnera raison à la commune, le choix a été fait de tenter de trouver un accord avec la société.

La commune a alors annulé sa décision afin de permettre la réouverture du dialogue avec la société Totem France. C'est dans ce cadre-là que la commune a identifié trois autres terrains, plus à même d'accueillir ce type d'équipements, et les a proposés à la société.

Les habitants sondés, massivement contre l'emplacement initial

Dans le même temps, la municipalité a aussi sondé ses habitants et les 37 % de répondants se sont positionnés comme suit : 32 % étaient défavorables à l'emplacement initial, 5 % favorables. « Certains estiment, sans doute à juste titre qu'il peut parfois y avoir des soucis de réseau. Mais on a fait d'autres propositions sur des sites où ça se verra un peu moins », explique Joël Rossignol. Quoi qu'il en soit, c'est toujours mieux de négocier. »

Dans les trois terrains, deux sont des terrains communaux, « mais peut-être un peu moins adaptés que le troisième », celui-ci étant la propriété d'un agriculteur de la commune. « Il a donné son accord. » ■

Gentils petits toutous

Vous aimez votre compagnon et il vous le rend bien. Alors, pour le récompenser, vous l'emmenez sur les espaces public enherbés. Et là, ce qui doit arriver arrive... Votre chien a une envie pressente. Ca ne peut plus attendre alors, il s'accroupit et commence à pousser.

Ne dites pas que vous ne l'avez pas vu faire !!!

C'est à ce moment précis qu'il faut récupérer dans votre poche, le petit sac plastique que vous avez préalablement pensé à emporter. Vous enfilez votre main dedans, vous vous baissez et vous ramassez le petit monticule que votre toutou vient de laisser

derrière lui.

N'hésitez pas à le faire car lui ne le fera pas.

Vous n'avez plus qu'à retourner le sac sur lui-même en tenant le contenu. Un petit noeud au sac et voilà... c'est ramassé. Il faut ensuite aller déposer votre butin dans une poubelle.

Penser à l'employé communal qui reçoit des déjections canines lorsqu'il passe le "rotofil" ou quand il arrache à la main, les mauvaises herbes des massifs !

La pose de caméras de chasse devient une éventualité qui pourrait être mise en œuvre très rapidement et permettrait de verbaliser.

REVUE DE PRESSE INFORMATIONS UTILES



TÉLÉPHONIE MOBILE

20 novembre 2025

SUD
OUEST

Beaugeay attaquée en justice pour l'implantation d'une antenne

L'implantation d'une antenne pour Orange, pour améliorer la couverture de téléphonie mobile, suscite des tensions au sein de la commune située près de Rochefort

Raphaël Burgos
r.burgos@sudouest.fr

Au départ, il y a le refus de la municipalité de Beaugeay de voir une tour de téléphonie mobile de 36 mètres de haut érigée tout près du centre-bourg. Ce processus a déclenché une offensive judiciaire du sous-traitant Totem France, chargé de mettre en place cette antenne pour le compte d'Orange, qui force aujourd'hui la collectivité locale à une phase de négociation délicate. Le maire Joël Rossignol confirme que la commune avait initialement refusé le projet, dès juin 2025. Ce refus a mené à une confrontation légale : « On est attaqué au tribunal administratif », explique-t-il. Face à cette action, les avocats de la municipalité tentent désormais de négocier avec la société.

Un point haut nécessaire
L'objet du litige concerne avant tout le lieu choisi pour l'installation. Ce site d'implantation est un terrain identifié par la société appartenant



à un agriculteur qui avait donné son aval. Ce lieu a fait l'objet d'un avis défavorable de la part de la commune. Pour les élus municipaux, la proximité avec le village et aussi le lieu-dit des Deux-Moulins a motivé ce rejet. « L'antenne serait très visible dès l'entrée de Beaugeay. Je comprends qu'ils ont besoin d'un point haut mais il y en a d'autres dans la commune », estime le premier édile.

Malgré cette opposition, le maire ne nie pas les besoins du territoire en matière de télécommunication. La réception y est en effet « limite ». Beaugeay est mal desservie et située loin des antennes les plus proches de Saint-Agnant. Rappelons que sa situation géographique voisine avec le golf de Saintonge, une zone naturelle classée qui représente les

trois quarts du territoire communal. Afin de mesurer le sentiment général, un premier sondage avait été réalisé auprès des habitants. Sur les 37 % de réponses obtenues, l'opposition s'est avérée majoritaire, avec 32 % des personnes opposées contre seulement 5 % qui étaient d'accord, ces derniers évoquant justement un problème de réception.

Quatre autres emplacements

Consciente de la difficulté à gagner en justice et de l'obligation probable de respecter l'installation si celle-ci devait se réaliser, la mairie a adopté une démarche proactive de négociation. La commune a ainsi proposé non pas un ni deux, mais trois terrains alternatifs. Un quatrième emplacement a même été suggéré récemment lors d'une réunion d'in-

formation avec les habitants. Toutefois, ces terrains alternatifs pourraient poser un autre problème s'ils sont moins élevés que le site initial, ce qui pourrait en faire des options moins performantes pour la réception.

La municipalité va informer ses administrés de la situation et prévoit une nouvelle réunion publique pour communiquer sur la suite des événements. Le risque, comme l'a appris la commune en observant d'autres cas - le maire fait référence aux situations à Breuil-Magné ou Saint-Hippolyte -, est que le sous-traitant puisse « passer outre » l'avis négatif. La réponse de la société Totem France aux propositions d'alternatives est d'ailleurs toujours attendue par la mairie et son conseil juridique.

POPULATON 2026 :

Comme chaque année au mois de décembre, l'INSEE communique la population légale pour l'année suivante, sachant que c'est la population au 1^{er} janvier de l'année N-2.

La population légale de Beaugeay pour 2026 est de 807 habitants.

C'est donc la population au 1^{er} janvier 2023 qui est prise en compte, les premières constructions du lotissement "La Roseraie" sont comptabilisées mais pas celles du "Haut du Bourg".



La revue
de presse

REVUE DE PRESSE

21 novembre 2025



26 novembre 2025



L'association « Beaugeay vous » prépare la seconde édition du Trail de Noël

En décembre 2024, pas moins de 300 personnes étaient retrouvées à la tombée de la nuit au stade municipal pour participer au premier Trail nocturne organisé par le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés porteurs de troubles du spectre de l'autisme (SAMSAHTSA). Ce projet, à l'époque, présenté aux élus par Sébastien Duthilleul, directeur du SAMSAH TSA et habitant de Beaugeay, avait été validé par le maire, Joël Rossignol, qui avait mis les infrastructures communales à disposition autour de cette première manifestation pour les organisateurs, mais aussi la seule du département qui a lieu entre les deux fêtes.

En nocturne Cette année, l'association « Beaugeay Vous » créée en avril, en lien avec le SAMSAH-TSA et l'association des parents d'élèves (APE) du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Beaugeay-Moëze-Saint-Front sera porteuse du projet. Une quarantaine de bénévoles assurera la sécurité sur le parcours, le retrait des dossards, le ravitaillement final et la buvette. Samedi 27 décembre, deux courses pour les adultes sont au programme (13 et 5 kilomètres)



Joël Rossignol, le maire avec l'équipe de « Beaugeay vous ». SÉBASTIEN DUTHILLEUL

ainsi qu'une marche de 5 kilomètres à partir de 17 h 30 et deux courses enfants de 800 et 1 800 mètres (du CP à la 4e) dès 16 h 45. Toutes les courses sont en format nocturne d'où l'importance d'être équipé d'une lampe frontale. Les inscriptions se font sur le site www.chronometrage.com. Les courses enfants sont gratuites. Une partie des bénéfices du Trail sera reversée d'une part au SAMSAH TSA 17 qui accompagne des adultes avec troubles du spectre autistique et d'autre part à l'association de parents d'élèves du RPI afin de financer divers projets scolaire et extrascolaire.

Frédéric Delcourt

Trail de Noël : "Beaugeay vous" prépare la 2e édition

BEAUGEAY. L'association "Beaugeay vous" organise son trail nocturne, samedi 27 décembre.

ainsi qu'à l'association des parents d'élèves, pour financer sorties et voyages scolaires.

Pour répondre aux envies de chacun, les organisateurs proposent cette année deux circuits (5 km et 13 km), à parcourir encourant ou en marchant. Particularité qui contribue au charme de ce trail : le départ se fait de nuit, dès 17 h 30. « Chaque participant doit apporter sa frontale et sa bonne humeur », sourit Priscillia.

A La difficulté, ce n'est pas le dénivelé (seulement 7 m) mais bien la boue ! Les plus jeunes auront aussi leur moment : un 900 m pour les CP à CM1, et un 2 km pour les CM2 à 4^e, avec départs programmés dès 16 heures, afin que les familles puissent suivre leur enfant.

Comme toute fête de fin d'année qui se respecte, la convivialité sera de mise : buvette, restauration, crêpes et tombola viendront compléter l'événement, pour le plaisir des sportifs comme des accompagnateurs. ■

C.C.M.

Inscriptions ouvertes : www.chronometrage.com



L'équipe de « Beaugeay vous » : de g. à dr, Tom, Dylan, Sébastien, Priscillia, Isabelle et Christophe. © C.C.M.

Beaugeay, l'association « Beaugeay vous », créée en 2024, poursuit son ambition : installer un événement sportif et festif entre Noël et le Nouvel An. Avec le Trail de Noël, dont la première édition avait rassemblé 320 participants, la jeune structure espère confirmer cette belle dynamique lors de la seconde édition programmée le samedi 27 décembre.

Au-delà du défi sportif, l'esprit de la manifestation reste résolument tourné vers le partage. Les bénéfices seront reversés au SAMSAH TSA 17, qui accompagne des adultes avec troubles du spectre artistique,

munition pour enfin proposer des pistes de travail auprès des autorités de contrôle et d'autre part à l'association de parents d'élèves du RPI afin de financer divers projets scolaire et extrascolaire.

INFORMATIONS UTILES



LES TAXES COMMUNALES et COMMUNAUTAIRES en 2025

1 - TAXES FONCIERES PROPRIETES BATIES (TFPB)

Chaque propriété bâtie possède une base d'imposition calculée par les services fiscaux en fonction de plusieurs critères déterminés par la loi (superficie, nombre de pièces, confort, vétusté, etc...)

2 - TAXES FONCIERES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB)

Chaque parcelle de terrain non bâti possède une base d'imposition calculée par les services fiscaux en fonction de plusieurs critères déterminés par la loi (superficie, qualité, terre, marais, vigne, jardin, etc...).

3 - TAXE D'HABITATION (TH)

Chaque logement possède une valeur locative calculée par les services fiscaux. La suppression de cette taxe est effective depuis 2023 sauf pour les résidences secondaires et les logements vacants.

FIXATION DES BASES ET DES TAUX ANNUELS

1 - BASES d'IMPOSITION : Chaque année, l'état réévalue, les bases en fonction de l'inflation, soit 1,7 % en 2025.

2 - TAUX d'IMPOSITION : Chaque année, les collectivités locales fixent, les taux d'imposition pour l'année en cours

- Beaugeay n'a pas modifié ses taux depuis 2021, soit : TFPB : 41,31 %
TFPNB : 78,69 %
TH : 10,11 %
- La CARO n'a pas modifié ses taux en 2025, soit : TFPB : 4,46 %
TFPNB : 4,25 %
TH : 8,46 %
CFE : 28,13 % (*Cotisation Foncière des Entreprises*)

(les taux indiqués sur la feuille d'imposition peuvent être légèrement supérieurs en raison d'un lissage établi sur 10 ans lors de la fusion en 2014 de la CARO avec la Communauté de Commune Sud Charente qui avait des taux supérieurs)

- Des taux complémentaires existent, pour 2025, ils sont :

Pour la TFPB : Taxes spéciales (0,164 %) et taxe GEMAPI (1,35 %) .

Pour la TFPNB : Taxe additionnelle (39,63 %), taxe GEMAPI (3,04 %), taxes spéciales (0,39 %), et taxes chambre d'agriculture (11,42 %).

Les feuilles d'impôt comportent un cadre pour chaque taxe avec les bases, les taux d'imposition et la cotisation de l'année en faveur de chaque collectivité, ainsi que le total de chaque taxe et le total à payer.

Pour information, les valeurs de l'année précédente sont indiquées avec la variation annuelle.

BUDGET COMMUNAL

Afin de voter les taux d'imposition communaux, les services fiscaux communiquent, chaque année, le montant total prévisionnel des bases d'imposition pour la commune, soit pour 2025 :

- TFPB : 615 100, avec le taux de 41,31 %, la recette prévisionnelle s'élevait à 254 098 €
- TFPNB : 57 700, avec le taux de 78,69 %, la recette prévisionnelle s'élevait à 45 404 €
- TH : 52 000, avec le taux de 10,11 %, la recette prévisionnelle s'élevait à 5 257 €.
- Contribution pour compenser les effets de la réforme de la taxe d'habitation : **- 27 588 €** Soit : 277 171 €

En fin d'année, les services fiscaux communiquent les bases définitives avec le montant réel des produits, soit pour 2025 :

- TFPB : 625 706, avec le taux de 41,31 %, la recette réelle s'élève à 258 475 €
- TFPNB : 50 520, avec le taux de 78,69 %, la recette réelle s'élève à 39 754 €
- TH : 48 830 avec le taux de 10,11 %, la recette réelle s'élève à 4 937 €.
- Contribution pour compenser les effets de la réforme de la taxe d'habitation : **- 28 063 €** Soit : 275 103 €



LA PAROLE AUX ENFANTS

**En classe, les élèves de CM1 devaient inventer des histoires à partir d'images.
Les volontaires ont présenté leurs textes devant les autres, qui ont voté pour leurs préférés.
Voici les 4 histoires choisies. Bonne lecture !**

(Histoire d'Arthur)

Au 21ème siècle tout un équipage d'astronautes et leur chef Noa s'apprête à rejoindre l'ISS à bord d'Ariane 8.

Quand la fusée est enfin prête à décoller, tous les astronautes montent dans la puissante machine faite de fer. Dix, neuf, huit, sept, six, inconnue! cinq, quatre, trois, deux, un c'est parti !

La fusée décolle, accompagnée de tout son équipage. Les jours se succèdent un par un. Au bout du mille-neuf-cent-soixante-dix-huitième jour ils arrivent sur la station. Le chef les accueille :

- Bonjour mes amis, nous avons un très gros problème !
- Un problème ? répondit aussitôt Noa.

- Oui, un membre de notre équipage est parti prendre un échantillon de lune pour mes sciences ! Mais il perd de l'air et il est bloqué dans l'espace !

- On va le retrouver chef !
Gaston, l'informaticien de l'ISS, allume le grand ordinateur et le GPS, un point apparaît. C'est l'homme bloqué dans l'espace. Noa prépare un équipage pour explorer l'espace et le retrouver. Trois heures plus tard ils sont prêts.

« On part » crie Gaston au chef.

Ils partent dans l'espace, il fait sombre et très noir, tellement sombre qu'on peut en avoir peur. Les minutes défilent une par une, sans que rien ne se passe, sans une trace d'homme et dehors que des trous noirs. Soudain un point apparaît, c'était l'homme perdu. La fusée s'approche lentement pour ne pas brûler l'homme, il monte à bord et dit :

- Je veux un échantillon de lune pour le chef.
- D'accord, répond Gaston d'un ton rempli de colère à l'idée de remettre l'ISS dans confiance. Les hommes rallument la fusée qui l'espace, surtout que c'est presque impossible. repart tout de suite. Au bout d'une bonne journée C'est pour cela que les missions Apollo ils se rapprochent de la lune. Soudain le radar consistent à remettre l'ISS dans l'espace. de la fusée se met à retentir.

- Il faut faire très attention aux trous noirs car nous aspirer et



- Je n'ai pas tellement envie d'être aspiré dans une de ces masses noires, répond Noa avec dégoût. Mais finalement la fusée passe les dangers sans se faire aspirer.

- Gaston et Noa ! Préparez-vous ! Nous allons nous approcher de la lune. Soyez prudents et surtout ne faites pas n'importe quoi car il y a toujours un peu de risques dans le secteur !

- Ok! répondent les deux garçons.

Ils sortent de la fusée un peu stressés de se faire aspirer par un trou noir. Une fois dehors la lune est à environ 300 mètres d'eux, ils nagent dans l'espace afin de l'atteindre. A peine arrivé ils se mettent au travail et à l'aide d'un burin et d'un marteau ils extraient un échantillon puis repartent vers la fusée. Au bout de cent-soixante-huit mètres, 3 passages intergalactiques menacent de les engloutir tout entier ! Noa appelle la fusée en leur demandant de leur venir en aide, elle se rapproche et ouvre

la porte, les deux astronautes montent à bord. Avec tout ce qui vient de se passer, Noa trébuche et tombe sur un bouton. La fusée fonce sur l'ISS, et s'accroche à elle. La fusée et l'ISS tombent dans un trou noir et se retrouvent sur

c'était l'homme perdu. La fusée s'approche Catastrophe !!!!

Gaston, Noa et le chef astronaute sont rouges de colère à l'idée de remettre l'ISS dans confiance. Les hommes rallument la fusée qui l'espace, surtout que c'est presque impossible. ils se rapprochent de la lune. Soudain le radar consistant à remettre l'ISS dans l'espace.



L'île Maudite (Anaélia)

Un jour, sur un bateau qui naviguait sur la mer sombre, il y avait des pirates et la cheffe nommée Trésoria. Ils voulaient aller chercher le trésor d'une légende sur l'île Maudite.

Mais le problème c'était que des monstres marins habitaient autour de l'île. Et le trésor était dans une grotte mais dans cette grotte se trouvaient deux passages : un mauvais et un bon. Le mauvais passage contenait des pièges et un faux coffre piégé. Dans le bon passage il n'y avait aucun piège et le coffre, c'était le bon. Tous les pirates allèrent au mauvais endroit. Quant à leur cheffe, elle s'engagea

dans le bon chemin. Un pirate nommé Tomix fit un pas. Il y avait une plaque au sol. Cette plaque l'avait détecté quand il avait marché dessus. Dans les murs se trouvaient des trous. Deux flèches sortirent des creux, dans la tête de Tomix et il était mort. Mais les pirates ne savaient pas comment ressortir.

Trésoria avait caché Trésone, son petit frère. Il prit le bon passage et courut vers le trésor. Mais il fallait le code. Heureusement, c'était la date de naissance de Trésone, le 19/04/1005.

Ils ont le trésor. Ils partent avec, joyeusement ! Mais les pirates sont en colère contre Trésoria parce qu'elle les a abandonnés. Quelques jours plus tard l'équipage est mort. Le frère et la sœur sont riches.

Le trésor élémentaire (J6an)

Il était une fois, un capitaine de pirates qui s'appelait Jambe-de-Fer, qui naviguait en plein océan maudit avec d'autres pirates.

A un moment, un brouillard ultra-épais tomba. Quelques minutes plus tard, ils trouvèrent une île qui s'appelait « L'île démoniaque ». Le bateau s'échoua sur l'île. Jambe-de-Fer regarde la carte et dit : « C'est ici ! Le trésor de la légende est ici ! »

Alors le chef et son équipage continuèrent leur trajet. Soudain, ils croisent une énorme et

monumentale vipère. Ils la combattirent. La vipère géante est morte, il y a eu un pirate blessé, et il dit : « Partez sans moi ». Tous les hommes partirent sans lui. Ils croisèrent une grotte avec deux entrées. Le capitaine Jambe-de-Fer dit : « Cette grotte est profonde ». Malgré tout, les pirates et le capitaine entrèrent quand même et ils trouvèrent le trésor. Mais subitement, il y eut un gros éboulement sur les deux entrées et ils furent enfermés. « Mille sabords » dit Jambe-de-Fer. Mais le mousse trouva une trappe. Mais, hélas, le trésor ne passa pas. Du coup, ils s'enfuirent sans le trésor, dépités.

(Histoire de Léna) (Interdit pour les moins de 6 ans !)

Il y a bien longtemps, Cap'taine Jambe-de-Fer et son équipage étaient sur un bateau qui naviguait sur la mer Folion, à côté de la très dangereuse région Moste.

« Mettez le cap sur l'île Mortpirio, je veux savoir sa légende », avait-il dit de sa grosse voix. Mais il ne savait pas qu'en fait, l'île était une tortue géante qui dévorait les navires et leurs équipages.

Il plongea sous l'eau, et rencontra une anguille électrique. Il tenta désespérément de prévenir

ses amis mais d'autres monstres marins arrivèrent, l'attrapèrent et le jetèrent sur la plage. Il but du rhum puis il devint fou. Tellement fou qu'il se fit une jupe en algues et se scotcha des noix de coco à la hauteur de ses épaules. Puis il trouva la légende. Il fut bien content. Mais son équipage était furieux parce qu'il ne les avait pas prévenus. Il rejoignit ses compagnons qui se mirent à rire car il était déguisé en Vaïana.





LA PAROLE AUX ENFANTS

La paix dans le monde

Le 11 Novembre est une fête où l'on commémore la fin de la guerre nous les CM1/CM2 y avons participé un mardi matin férié. Il y a eu des moments drôles et comiques comme des moments émouvants...lisez l'article !

L'aventure commence !

Poésie des CM2 :
Sacha Elouan Ugo



Le maire a lu son discours, dès qu'il a attrapé son micro tout le monde a écouté. On a fait de très belles cocardes, qu'on a fabriqué avec la maîtresse de CM1 et qu'on a porté ce jour de commémoration.

Nous avons lu une lettre de l'arrière arrière-grand-mère de notre maîtresse que nous avons transcris (l'écriture à la plume dur dur de la lire !!). Cette lettre avait été envoyée pendant la 1ère Guerre. Son destinataire était son fils Lucien, brigadier sur le front. Leny a commencé à lire la lettre mais avec le vent elle s'envolait !! Nous avons donc tenu la feuille les uns après les autres.

Puis nous avons joué la Marseillaise avec les boomwhackers (Sacha, Clémence, Marius, Sarah, Ilyès, Rachel et Aëlys) et Ugo seul a fait le refrain à la flûte à bec. Ensuite on s'est mis en formation chorale avec les CM1.

Poésie des CM2 Aelys Anna Clemence



Lecture de la lettre

On a chanté la Marseillaise : Christophe a *par les CM2* allumé l'enceinte et la musique a commencé hyper vite !! Après on a chanté « Imagine » et ensuite « On écrit sur les murs ». C'était trop bien car on avait le papa de Lucie et la maman d'Aëlya qui nous accompagné avec leurs instruments de musique (guitare et tambourin).

"J'ai aimé quand nous avons lu la lettre car c'était émouvant" Anna.



"J'ai aimé les boomwhackers." Clémence
"J'ai adoré chanter la Marseillaise " Sacha
"J'ai apprécié chanter Imagine" Martin

Une rentrée "musiquetastique"

Nous sommes allés au conservatoire de Rochefort le jeudi 4 septembre pour découvrir de nouveaux instruments et connaître leurs noms.

Atelier 1

Nous avons écouté des professeurs de musique (Edwin et Stanislas) et nous avons découvert de nouvelles percussions, comme le marimba, qui est un énorme xylophone où on peut jouer à trois. Avec une autre percussion le glockenspiel il nous ont joué Harry potter.



Atelier 3

Nous sommes ensuite allés faire de la danse avec une prof Emilie, et nous avons regardé une vidéo, de danse et nous avons appris plein de choses comme ce que veut dire un ballet de danse.

Ce que nous avons préféré c'est d'avoir écouté les profs jouer de la musique.

Alban, Anthony et Ilyès



Les élèves de CM2 de Beaugeay font de la danse.

Atelier 2

Après cet atelier nous avons rencontré des professeurs qui jouaient des instruments à vent.
Ils nous ont joué des morceaux, comme Pierre et le loup et nous ont expliqué les parties de leurs instruments.
Ce sont les deux profs de percussions (Edwin et Stanislas)



ELA, une course solidaire

Les élèves de l'école de Beaugeay s'entraînent à la course longue pour la course de l'association ELA, le vendredi 19 décembre.

Nous nous exerçons très dur à la course longue, pour participer à la course ELA qui aura lieu le 19 décembre à Beaugeay.

L'objectif est de courir 10 minutes le plus de mètres possibles.

Les parents d'élèves peuvent y participer s'ils le souhaitent.

Chloé a aimé le jeu des trains.

Marius a adoré s'entraîner à courir 2 km.

Noélie : "j'ai adoré les jeux et la course de 2000m"



Chloé, Noélie et Marius

Noël vient au marché

Le marché de Noël sera à la salle polyvalente de Moëze le samedi 13 décembre toute la journée.

Les écoles du RPI (St Froult, Moëze, Beaugeay) ont créé des accessoires pour récolter de l'argent dans la cagnotte et pour financer des sorties scolaires des écoles.

Les CM2 fabriquent des trousse, des colliers recyclés et des petites enveloppes (fleur) et les CM1 ont construit des couronnes de Noël.

Nous avons vendu nos créations de Noël. Il ne reste plus beaucoup de choses. Il y avait quand même

beaucoup de monde. A manger il y avait des crêpes, des pains d'épices, des chocolats chauds etc.

Le Père Noël avait fait le déplacement pour cette occasion. Nous remercions l'APE d'organiser ce marché de Noël.



Aëlys, Sarah et Allan fabriquent des objets et cousent des trousse pour Noël !

Les écoliers de Beaugeay font le show

Nous avons fait du théâtre dans la salle des fêtes de Beaugeay d'un conte détourné (le petit chaperon vert).

Notre maîtresse Sophie Sénégas a préparé la scène pour qu'on puisse jouer notre personnage sur la scène de la salle des fêtes de Beaugeay. Voici les personnages du conte : le père, la mère, Le petit chaperon vert et le loup.

Nous avons eu un devoir sur le théâtre qui consistait à apprendre le texte par cœur de notre personnage.

C'est l'histoire du petit chaperon vert qui va

apporter des galettes et un petit pot de beurre à sa Mère-grand mais le loup est à la place de sa grand-mère mais le petit chaperon vert est très rusé ! Le loup finira par s'enfuir !!!

Ce qu'on a aimé ce sont nos rôles car on a choisi nos personnages Article écrit par Eden, Rayan et Jazz CM2



Trois élèves de CM2 interprétant le petit chaperon vert.



LA PAROLE AUX ENFANTS

Rugby en folie

Les élèves de CM2 de Beaugeay ont fait du rugby. Les séances du rugby se sont déroulées au stade. Lisez vite la suite pour savoir comment ils sont devenus de vrais champions !!



Du mois de septembre à fin octobre nous avons fait du rugby. Avant de commencer à faire de vrais matchs nous nous sommes échauffés en faisant quelques jeux, comme le toucher 2 secondes qui consiste à essayer de toucher un adversaire pour le stopper, celui-ci a ensuite 2 secondes pour faire une passe ou marquer.... Évidemment:). Nous avons aussi fait des drops etc ...

Mais ce que l'on a Beaucoup aimé c'est de mettre le ballon entre nos jambes et d'attendre que la maîtresse dise « Ballon » pour le récupérer le plus rapidement possible. Après il y a eu les matchs, trop

rigolo de jouer avec les filles qui se sont données à fond.

Notre camarade Ugo, fan de rugby nous a parlé de la coupe du monde 2025 de rugby féminin que nous avons suivie et c'est l'Angleterre qui a gagné.

La maîtresse nous a ramené à chacun un drapeau du stade Rochelais, dommage pour Ugo qui préfère Toulouse.

Ugo : J'ai adoré le rugby:)

Nolan : j'ai adoré les séances:)

Elouan : un peu douloureux mais c'était rigolo:)



Les élèves de CM2 à fond avec La Rochelle !!!

Notre parlement va faire beaucoup parler

Nous sommes la classe de CM2 de Beaugeay et nous allons écrire une loi sur la protection des mineurs contre les réseaux sociaux. En effet, c'est le thème du concours « Le 29^{ème} parlement des enfants » organisé par l'assemblée nationale.

Notre classe représente la 5^{ème} circonscription de la Charente maritime, Mr. Plassard en est le député. Par circonscription il y a une classe de CM2 et une classe de 6^{ème}.

La date limite d'envoi de notre loi est le 2 mars 2026.



Une future visite fantastique

Le mardi 23 juin 2026 à 17h00 nous avons rendez vous à l'Assemblée Nationale et on va discuter avec Mr. Plassard, visiter et assister à une session parlementaire

« J'ai hâte d'aller à l'Assemblée Nationale » Lény
 « Je suis heureuse d'aller à Paris » Rachel
 « Je suis heureux d'aller à l'Assemblée Nationale » Léo

« Je suis content d'aller à l'Assemblée Nationale

et d'aller à Paris » Noah

- Carte des départements
- Charente-Maritime (17)
- Liste des députés du département
- 1) M. Olivier Falomi
 - 2) M. Benoît Bléau
 - 3) M. Fabrice Barisseau
 - 4) M. Pascal Markowsky
 - 5) M. Christophe Plassard



VOS ASSOCIATIONS



Le Comité des fêtes

Une année 2025 placée sous le signe de la réussite et de l'enthousiasme



L'année écoulée restera sans aucun doute comme une très belle page de la vie associative beaugeatine. Le Comité des fêtes de Beaugeay est heureux de revenir sur une saison riche en animations, en rencontres et en moments de convivialité, qui ont rencontré un franc succès auprès des habitants comme des visiteurs.

Qu'il s'agisse des rendez-vous traditionnels ou des nouvelles initiatives proposées cette année, toutes les manifestations ont bénéficié d'une forte participation et d'un accueil très chaleureux. Ces réussites sont avant tout le fruit d'un formidable travail collectif, porté par l'engagement sans faille de nos bénévoles,



toujours présents, motivés et animés par l'envie de faire vivre notre commune.



Nous tenons également à remercier la municipalité et particulièrement Mr le maire pour son soutien, ainsi que l'ensemble des partenaires et des participants, sans qui ces événements ne pourraient voir le jour. Leur confiance et leur fidélité sont une véritable source d'encouragement.



Fort de cette dynamique très positive, le Comité des fêtes regarde désormais vers l'avenir avec beaucoup d'enthousiasme et d'espérances pour 2026. De nouvelles idées, des projets ambitieux et toujours la même volonté de rassembler petits et grands autour de moments festifs et conviviaux sont déjà à l'étude.

Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux l'an prochain pour continuer, ensemble, à faire vibrer Beaugeay au rythme de ses fêtes et de sa convivialité.



ERIC GIRON,
Président du comité des fêtes de Beaugeay



VOS ASSOCIATIONS



LE SEJI ET LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE : UNE ORGANISATION RENFORCÉE POUR LES FAMILLES



Depuis 2015, les dix communes du territoire ont confié au Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) la gestion de toutes les structures dédiées à la petite enfance. Cette collaboration permet déjà d'offrir un accueil coordonné et de qualité, que ce soit en crèche, chez une assistante maternelle ou d'un autre mode de garde.

En 2023, la loi "Plein emploi" a renforcé les exigences nationales en matière d'accueil des jeunes enfants. Désormais, chaque territoire doit mettre en place un Service Public de la Petite Enfance (SPPE), pour garantir à toutes les familles un accès équitable, clair et de qualité aux solutions de garde pour les moins de trois ans.

Pour répondre à cette obligation, les communes ont choisi de s'appuyer sur le SEJI, un acteur local reconnu pour son expérience et sa connaissance du terrain. Un atout existe déjà sur le territoire : le Relais Petite Enfance (RPE). Cette structure, existante depuis plusieurs années, couvre d'ores et déjà deux des quatre missions principales du SPPE.

À partir de 2026, le SEJI assurera l'ensemble des quatre missions du SPPE :

1. Comprendre les besoins des familles Un diagnostic complet sera réalisé pour évaluer l'offre d'accueil actuelle : nombre d'enfants concernés, attentes des parents, places disponibles, horaires et services proposés. Ces données permettront d'adapter les solutions aux réalités locales et d'anticiper les évolutions nécessaires sur les dix communes.

2. Guider et soutenir les parents Le Relais Petite

Enfance deviendra le référent unique pour aider les familles à trouver un mode de garde. Il informera sur les différentes solutions (crèche, assistante maternelle, etc.), accompagnera les démarches administratives et orientera les parents dès la grossesse, pour faciliter leur recherche. Le territoire dispose également d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) qui accompagne les familles dans leur rôle parental et favorise la socialisation précoce des tout-petits.

3. Développer une offre adaptée En fonction des besoins identifiés, le SEJI organisera l'évolution des modes d'accueil : Planification de nouvelles places si nécessaire, amélioration des structures existantes ou proposition de services complémentaires. L'objectif est d'assurer une répartition équilibrée et cohérente des solutions sur tout le territoire.

4. Assurer un accueil de qualité Le SEJI continuera à soutenir les professionnels de la petite enfance, via le RPE, en contribuant aux formations, un accompagnement au quotidien et une harmonisation des pratiques. La sécurité, le bien-être et l'épanouissement des enfants resteront au cœur de ses priorités.

En confiant la mise en œuvre du SPPE au SEJI, les communes réaffirment leur engagement pour un accueil de qualité des tout-petits. Elles s'appuient ainsi sur un partenaire expérimenté, déjà impliqué depuis dix ans au service des familles du territoire et bénéficiant de conventions d'objectifs et de financement avec la CAF.

Relais Petite Enfance SEJI : 05 86 87 00 12 ou 05 86 87 00 18
rpe.est@seji.fr ou rpe.ouest@seji.fr



L'ADMR est la référence locale du service à la personne mais pas que ...

JEUDI 15 MAI ... On sort au Parc Animalier de la Ferme de MAGNE.

Dans notre métier, nous savons aussi donner une dimension récréative



pour les personnes que nous aidons. Le temps était avec nous et l'après midi a été très appréciée par nos bénéficiaires.

Avec l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) vous êtes sûr que vos parents ou grands parents seront accompagnés dans leur vie quotidienne avec sérieux, compétences et le sourire en plus.



Pour toutes infos vous pouvez contacter : Patricia ou Angélique au 05 46 83 73 17 ou par email : saintagnant@fede17.admr.org

VOS ASSOCIATIONS



APE Beaugeay Moëze St Froult

Chers villageoises et villageois,

Un immense MERCI à tous les bénévoles qui nous ont accompagnés en 2025 ! Grâce à vous, nous avons pu faire vibrer notre association malgré les défis. Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux en **2026** pour partager de beaux moments et faire briller nos manifestations !

Nous espérons que vous avez passé de merveilleuses fêtes et de belles vacances en famille. Que cette nouvelle année 2026 vous apporte bonheur, santé et de jolies surprises

Très belle et heureuse année à tous !

Pour bien commencer l'année, nous vous donnons rendez-vous pour notre petite vente de **miel en janvier** et de **crêpes** à l'occasion de la Chandeleur

Et surtout... notez bien la date : le **7 mars**, grande **soirée LOTO** !

Un événement à ne pas manquer !

Pour suivre toutes nos actualités, retrouvez-nous sur les réseaux, dans le cahier des enfants ou directement en mairie.

Le bureau de l'APE

Beaugeay sports pour tous vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2026 pour de nouvelles aventures sportives !

Prenez soin de votre corps en 2026 en nous rejoignant à la salle des fêtes de Beaugeay pour :

- **le renforcement musculaire le mardi soir de 19h à 20h**
- **la gym douce le mercredi matin de 9h à 10h**
- **le yoga le jeudi soir de 18h30 à 19h30**

La séance d'essai est gratuite et des tarifs réduits seront appliqués sur nos activités à partir de janvier !

Notre Randonnée semi-nocturne aura lieu le samedi 13 juin 2026

Contact : beaugeaysportpourtous@laposte.net



VOS ASSOCIATIONS



Interview de Clara 10 ans, passionnée de foot et de défis. Rencontre avec une jeune coureuse inspirante du collège René Caillé de Saintes.

L'aventure des journées de trottinettes

En juin dernier, Clara a participé aux journées de trottinettes, une expérience qui l'a marquée « J'avais vu des camarades y participer les années précédentes, ça m'avait donné envie. »

- Ce qu'elle a aimé :
- « Les entraînements, même s'ils étaient durs et le coach exigeant. »
- « La course en équipe à Soubise : l'objectif n'était pas d'aller hyper vite, mais de rester ensemble. C'était différent et super ! »
- « J'ai gagné le concours de dessin avec Celia ! Mon dessin a été encadré et utilisé pour les publications des courses. »
- Les défis :
- « La première course était très difficile, je ne m'attendais pas à ce que ce soit aussi épuisant. »
- « J'étais fière de moi, quand je ne craquais pas à la fin. »
- Son conseil pour les futurs participants : « Il faut savoir que c'est épuisant, mais si tu donnes le meilleur de toi-même, tu es récompensé. Et même si tu n'es pas le plus rapide, tu repars toujours avec des cadeaux ! »

Le football, une histoire d'équipe et de dépassement

Clara joue au football depuis le CP, d'abord au club de Soubise, puis à Rochefort. Depuis le CM2, elle évolue en équipe féminine. « J'aime faire des passes décisives, et je joue milieu axe », explique-t-elle.

Ses clubs préférés ? « Le PSG et le Real Madrid ! »

Son joueur ? « Cristiano Ronaldo, CR7 ! »

Son meilleur souvenir sur un terrain ? « Un but marqué du milieu du terrain, où j'ai lobé le gardien.

Clara s'entend bien avec ses coéquipières : « On a appris à se connaître et à jouer ensemble. »

C'était génial, surtout parce que c'était un garçon et que j'ai réussi à le battre ! »

Son emploi du temps sportif :

- Entraînement le mardi et jeudi de 14h à 17h (technique et physique).
- Entraînement à Rochefort le vendredi pendant 1h30.
- Match le samedi à 14h.

Une journée rythmée entre études et passion

Clara, est en classe de 6^e en section football.

Son quotidien est bien rempli : réveil à 6h20, petit-déjeuner, puis direction les cours dès 7h55. Après une pause déjeuner de 12h30 à 14h, les cours reprennent jusqu'à 17h. Vient ensuite le goûter, suivi d'une heure d'études de 18h à 19h. Le soir, après le dîner, Clara profite d'un temps libre jusqu'à 20h30 pour aller au gymnase ou au foyer, avant de se coucher à 21h30.

- Ce qu'elle préfère au collège ? « Le professeur d'histoire-géo, parce qu'il est drôle et rend les cours plus sympas ! »
- Elle apprécie aussi les tables de Ping-Pong et les activités du mercredi après-midi, comme les sorties Koh-Lanta, le bowling ou le cinéma.

« J'ai une chambre avec une copine de ma classe, elle est très sympa ! », confie-t-elle.

Une jeune fille déterminée

En dehors du sport, Clara aime les jeux vidéo, regarder des vidéos sur YouTube et lire des mangas, comme « Blue Lock », une série sur le football.

« Je suis dyslexique et dysorthographique, et j'ai un TSA, mais malgré ça, j'arrive à bien travailler », déclare-t-elle avec fierté.

ACTIVITES DIVERSES

Activités

7 novembre : Inauguration de l'accueil périscolaire



C'est en présence de Madame la Sous Préfète de Rochefort, des Président, vice président et directrice du SEJI, des maires du RPI et de la présidente du SIVOS que s'est déroulée cette inauguration



Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918



Merci à toutes les personnes qui ont assisté à cette commémoration, en particulier les enfants pour leur représentation ainsi que les enseignantes. Je remercie aussi les militaires qui ont participé à la cérémonie.



Après la cérémonie commémorative, tous se sont réunis dans la salle des fêtes pour partager un verre de convivialité.



ACTIVITES DIVERSES

🌟🎅 Un ÉNORME MERCI à tous les enfants et à leurs parents ! 🎁🌟
Vous avez fait briller notre Noël des enfants du dimanche 7 décembre
de mille feux !



Les photos témoignent à merveille de la **joie et de l'enthousiasme** de chacun :

- 🌟 la décoration du sapin,
- 🎩 le superbe spectacle de magie,
- 🎅 l'arrivée magique du Père Noël en calèche,
- 🎁 et la distribution des chocolats par le Père Noël ...



Grâce à votre présence, ce moment a été encore plus chaleureux et féerique.
Merci à tous d'avoir contribué à cette belle fête ! 🎄🌟

Sur le numéro de janvier, le Petit Beaugeatin publie, avec l'accord des familles, les actes d'état civil de l'année passée.

ILS SONT NÉS EN 2025

3 NAISSANCES : 1 AUTORISATION DE PUBLICATION

BOUDINEL Jeanne née le 7 mai à Rochefort



ILS SE SONT PACSÉS EN 2025

1 PACS : PAS D'AUTORISATION DE PUBLICATION



ILS SE SONT MARIÉS EN 2025

5 MARIAGES : 2 AUTORISATIONS DE PUBLICATION

**DOUMERG Jonathan et GAYOT Damien mariés le 10 mai
BONNET Stéphane et MONTROSE Mélissa mariés le 31 mai**



IL NOUS A QUITTÉ EN 2025

1 DÉCÈS

LHOTEL Bernard décédé le 30 avril à Rochefort

RECENSEMENT 2026

Notre commune sera recensée du **15 janvier au 14 février 2026**, dans le cadre de l'opération nationale organisée par l'**INSEE**.

Ce recensement permet de connaître le nombre d'habitants et d'adapter les équipements et services publics : école, voirie, transports, installations sportives et culturelles.

DÉROULEMENT :

- Un agent recenseur, recruté par la mairie et porteur d'une carte officielle, se présentera à votre domicile.
- Vous pourrez répondre **en ligne** grâce aux codes remis, ou demander un questionnaire

papier.

- Vos réponses sont **entièrement confidentielles** et ne sont utilisées qu'à des fins statistiques.

POURQUOI RÉPONDRE ?

Participer au recensement est un geste civique essentielle : il permet à l'état et à la commune de mieux connaître vos besoins et de planifier les services des prochaines années.

Nous vous remercions sincèrement pour votre collaboration et restons à votre disposition pour toute question.



DATES A RETENIR

agenda

Samedi 27 décembre 2025

Trail nocturne

Organisé par Beaugeay-Vous
au profit du SAMSAA TSA17 et de l'APE
Départ salle des fêtes de Beaugeay

Mercredi 7 janvier 2026 à 19 H.

Cérémonie des Voeux

à la salle des fêtes de Beaugeay

Dimanche 11 janvier 2026 à 11 heures

Assemblée générale du comité des fêtes

à la salle des fêtes de Beaugeay

Dimanche 15 février 2026

Concours de Belote

Organisé par le comité des fêtes
à la salle des fêtes de Beaugeay

Dimanche 5 avril 2026

Chasse aux oeufs

Organisé par la commune de Beaugeay
dans la prairie face à la Mairie

Samedi 9 mai 2026

Soirée Anguilles

Organisée par le comité des fêtes
à la salle des fêtes de Beaugeay

Vendredi 29 mai 2026

Fête des voisins

Organisée par les habitants des quartiers
avec la participation de la Commune

Samedi 13 juin 2026

Marche Semi-nocturne

Organisée par Sport pour tous

Du Mardi 16 juin

au Samedi 20 juin 2026

Les journées de trottinette avec une Etape à Beaugeay

Samedi 27 juin 2026

Le Comité fête l'été

Organisée par le comité des fêtes

Dimanche 28 juin 2026

Kermesse des écoles

Organisée par l'APE Beaugeay Moëze St Froult

Juillet 2026

Sports-Vacances

Organisé par le SEJI

Mardi 14 juillet 2026

Sardinade

Organisée par le comité des fêtes
sous tivolis sur le terrain de football à Beaugeay

Samedi 5 septembre 2026

Eclade de moules

Organisée par le Comité des Fêtes
à la salle des fêtes de Beaugeay

Samedi 17 octobre 2026

Soirée cagouilles

Organisée par le Comité des Fêtes
à la salle des fêtes de Beaugeay